

## **BOURSE Jeune Cyclo-Voyageur 2020**

### **CYCLO-CAMPING INTERNATIONAL**

#### **REGLEMENT**

##### **Article 1 – Objet**

Cyclo-Camping International (CCI) existe depuis 1982 et rassemble aujourd'hui 1 700 adhérents. Grâce à son forum, à sa Revue, au Manuel du Voyage à Vélo, au Festival annuel du Voyage à Vélo et aux événements auxquels l'association participe, CCI apporte conseils et informations aux voyageurs à vélo. CCI permet les échanges d'informations entre ses membres.

Pour souligner l'intérêt particulier que porte notre association aux jeunes cyclo-voyageurs, la bourse est reconduite en 2020.

La bourse sera accordée pour la mise en œuvre d'un projet de voyage individuel ou collectif

##### **Article 2 – Montant de la Bourse**

Le montant de la bourse est de 1 000 euros pour un projet

##### **Article 3 - Critères d'éligibilité**

- Les candidat·e·es doivent être majeur.e.es au premier janvier 2020
- Etre âgés.es de moins de 30 ans au premier janvier 2020
- Les projets « famille » (parents et enfants mineurs) sont éligibles : dans ce cas les parents doivent être âgés de moins de 40 ans
- N'avoir aucun lien de parenté ni de projet commun avec les membres du CA en fonction
- Le voyage doit se dérouler en autonomie : sans véhicule d'accompagnement
- La durée du voyage doit être supérieure à 3 mois consécutifs et inférieure à 12 mois consécutifs
- Départ prévu après le 4 avril 2020, date de l'Assemblée Générale de CCI
- Tous les échanges (candidatures et échanges ultérieurs) se feront en français

**NB : l'adhésion à Cyclo-Camping International n'est pas une obligation**

##### **Article 4 – Le dossier de candidature**

Il se compose de 2 parties

- Une fiche de synthèse à compléter, sans oublier de présenter les expériences antérieures de voyage à vélo (voir en annexe au règlement).
- La présentation du projet en 8 pages maximum
  - Son originalité et ses motivations
  - Le parcours
  - Le matériel utilisé : vélo et équipements
  - Les modes d'hébergement
  - La date prévue du départ
  - La date prévue du retour
  - Le budget et les financements prévisionnels – les cofinancements obtenus ou envisagés
  - La logistique prévue : transports – acheminements
  - Les moyens de communications prévus : réseaux sociaux, presse.

- Toute autre information jugée utile par les candidat·e·s

Les deux documents constituant le dossier de candidature sont à envoyer sous forme numérique :

- selon le format PDF
- en un seul dossier
- d'un poids maximum de 5 Mo

Le nom du projet doit figurer dans le nom du dossier

**Les dossiers sont à envoyer par courriel à l'adresse : [bourse2020@cci.asso.fr](mailto:bourse2020@cci.asso.fr)**

**Date limite d'envoi des dossiers : 29-février-2020**

**Présélection et désignation du bénéficiaire par les membres du jury : mars 2020**

**Remise de la bourse : lors de la prochaine Assemblée Générale de Cyclo Camping International le 4 avril 2020. La bourse sera remise en présence du · des lauréats ou d'un représentant.**

Si le projet connaît des changements après envoi du dossier, les candidat·e·es sont tenu·e·es d'en informer Cyclo-Camping International par courriel à l'adresse d'envoi des dossiers de candidatures

#### **Article 5 – Le jury**

Le jury est composé de 5 membres, tous ou toutes adhérent·e·es à Cyclo Camping International et désigné·e·es par le Conseil d'Administration.

Les membres du jury s'engagent à signaler tout lien de parenté ou projet commun avec un·e candidat·e

Les membres du jury s'engagent, sauf cas de force majeure, à remplir leur rôle jusqu'à la fin du processus. En cas de défection justifiée, un/des nouveaux membres seront désignés par le Conseil d'Administration.

Le jury se réserve le droit de demander aux candidat·e·es des précisions supplémentaires.

Une présélection parmi les dossiers présentés se fera par échanges de courriel et par téléphone.

Le jury se réunira quelques jours avant la remise de la bourse pour désigner le lauréat.

Le résultat final ne sera pas discutable.

#### **Article 6 - Les engagements de l'attributaire de la bourse**

En cas d'obtention de la bourse, l'attributaire après accord avec l'association s'engage à :

- contribuer à l'espace de communication sur Internet mis à sa disposition par l'Association
- participer à son retour à une édition du Festival du Voyage à Vélo (atelier ou point rencontre ou projection)
- autoriser CCI à utiliser les comptes rendus et autres documents afin de communication (site, revue, réseaux sociaux..)
- restituer le montant de la bourse en cas d'annulation du projet

#### **Article 7 – Responsabilité**

L'attributaire de la bourse dégage l'Association Cyclo-Camping International de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit pendant la durée du voyage.

**Article 8 – Le Conseil d'Administration de Cyclo-Camping International se réserve le droit de mettre terme à tout moment et sans justification au processus d'attribution de la bourse**

**Article 9 - L'envoi du dossier de candidature vaut acceptation du règlement**